

[Números](#) > [Número 09 \(enero-diciembre 2010\)](#) >

Etats unitaires et enjeux territoriaux en Espagne et au Maroc

Il y a des dates qui marquent la vie des peuples et des nations, traduisant une rupture ou confirmant une continuité, marquant un tournant dans leur histoire, ou déclenchant un processus d'évolution de leur société, donnant ainsi une dynamique nouvelle de leurs forces sociales et politiques, ouvrant des perspectives vers un avenir chargé d'espérance, mais qui n'est pas sans problème ni drame. Il en est ainsi de l'année 1975. L'intérêt de cette année n'est pas seulement une rupture avec un passé dictatorial dans la vie politique de l'Espagne ; 1975 a été également un tournant pour le Maroc. Elle traduit donc symboliquement la convergence, maintes fois répétées dans l'histoire des deux pays. En Espagne, c'était la sortie du tunnel des drames et des privations des libertés, marquant l'entrée, dans un siècle largement entamé, pour aborder une ère nouvelle de démocratie et d'expression des libertés économiques, sociales, politiques et culturelles.

Pour le Maroc, 1975 s'inscrit dans un processus beaucoup plus complexe : il s'agissait d'une phase majeure du parachèvement de son unité territoriale, accompagnée de l'amorce d'une démocratisation problématique de la vie politique au niveau local et national.

Unité religieuse et unité territoriale

De cette évolution complexe des rapports de l'Etat, de la société et du territoire des deux pays pendant ce dernier quart du Siècle, je ne voudrais aborder qu'un problème, celui de l'évolution des rapports de l'Etat, de la région et des communautés plus ou moins autonomes. Le Maroc comme l'Espagne sont pour des raisons historiques différentes, deux pays passionnément attachés à l'unité de leur territoire et de leur société. Ils se trouvent, cependant, l'un et l'autre, à la fois dans une situation de décalages multiples, historique, politique et culturelle. Si le Maroc a tranché le problème de son unité religieuse au XIIème siècle, il n'est pas parvenu, depuis le XVème siècle au parachèvement de son unité territoriale, aujourd'hui encore, du fait de l'occupation de Sebta et Melilla par l'Espagne.

La Reconquista n'a pas réglé le problème de l'unité religieuse en 1492, avec la prise de Granada. L'Espagne n'a pu la réaliser que par Philippe II au début du XVIIème siècle, avec l'expulsion des Morisques. Des entités territoriales ont cependant subsisté, malgré cette longue quête d'unité religieuse.

Si l'on peut schématiquement, traduire la différence entre les deux lourdes tendances d'évolution historique des deux pays, on pourrait dire que le Maroc a été, depuis le XVème siècle préoccupé par la sauvegarde de son intégrité territoriale, du fait du déséquilibre des rapports de forces entre le Maghreb et la Péninsule Ibérique, alors qu'en Espagne, la préoccupation majeure était le maintien de l'unité religieuse, l'unité territoriale, bien que constituant un enjeu majeur pour la Castille, n'a pu peser autant que la nécessité de l'unité de la foi des populations.

Cette différence de fond, d'origine historique, peut-elle cependant expliquer la structure des deux Etats, actuellement ? L'Espagne connaît à des degrés divers un profond mouvement autonomiste : dix-sept Communautés autonomes forment l'Etat unitaire. Au

Maroc, un Etat fortement centralisé laisse peu de libertés de décision, accordées pourtant par la Charte communale de 1976, et le statut des régions, au pouvoir local, la tutelle du pouvoir central s'exerçant directement sur les communes rurales et urbaines. Le niveau intermédiaire qu'est le pouvoir régional est resté notoirement théorique, bien que la région soit devenue une institution inscrite dans après le referendum du 13 Septembre 1996, sur la réforme de la Constitution.

Entre l'unité politique et les expressions de la diversité territoriale

Il s'agit là d'une problématique apparemment simple, mais dont les interactions sont fort complexes. Le Maroc comme l'Espagne ont toujours lutté pour leur unité, souvent l'un contre l'autre. Les circonstances historiques, les systèmes de pouvoir, le compartimentage ethno-physique de leur territoire, ont conféré aux deux pays de forts contrastes régionaux, identitaires et politiques. Des aspirations autonomistes ont pourtant marqué plus profondément l'Espagne que le Maroc. Comment expliquer aujourd'hui la montée irrésistible des autonomies en Espagne alors qu'au Maroc, la tendance est beaucoup moins manifeste, bien que la conscience en soit perceptible. La revendication d'expression régionale, est, en effet, bien présente et s'exprime clairement dans les écrits, au niveau de la création littéraire et artistique, émergeant parfois au plan du clientélisme, des réseaux d'affaires, voire de l'organisation politique?

Le choix à la fois d'une entrée spatiale et historique, pour saisir l'évolution des espaces régionaux dans les deux pays, permet de comprendre l'émergence puissante des mouvements autonomistes en Espagne et de saisir le sens de l'expression récente d'une tendance au régionalisme, sur le plan territorial, au Maroc. Ce qui se traduit par la nécessité de l'organisation de l'espace politique, à travers des entités régionales.

Il semble qu'il y ait là, à la fois, un sujet de réflexion sur l'histoire lointaine et récente de nos deux pays, mais aussi une possibilité d'eux apprécier la portée de la montée des autonomismes, des régionalismes, des nationalismes. Ces phénomènes sont en effet d'une brûlante actualité, en dehors même de nos deux pays : qu'on pense aux vieilles nations de l'Europe travaillées par des craquements significatifs comme récemment en Belgique, et il ya plus d'une décennie dans l'ancienne Yougoslavie. La prise en considération d'évènements, comme la revendication du mouvement autonomiste de la Ligue Lombarde en Italie qui cherche même à faire sécession ou les drames à peine apaisés en Irlande, en Bosnie, voire plus proche de nous, la violence qui sévit dans le pays Basque. Les ébranlements vigoureux des vieilles structures des Etats-Nations, en même temps que la constitution de grands ensembles politiques et économiques, comme l'Union européenne, sont un sujet de méditation.

Pour ne s'en tenir qu'à l'Espagne et au Maroc, le contraste présent est saisissant : en effet autant la Péninsule Ibérique connaît l'existence de régions autonomes qui ont leur personnalité et qui constituent des contre-pouvoirs qui s'opposent et/ou dialoguent avec l'Etat central et faisant des contrepoids à sa puissance, autant la Région n'a existé au Maroc que comme cadre de planification et de déconcentration administrative régionale, sans pouvoir autonome de décisions et d'initiatives.

En passant en revue un certain nombre de facteurs d'ordre culturel, d'origine de population, d'identité ethnique, de faits géographique et d'organisation politique, l'explication du décalage dans l'évolution entre l'Espagne et le Maroc en matière d'émergence de pouvoir

régional, de constitution d'entités autonomes dotées de prérogatives, de capacités juridiques et de pouvoir de décision politique, ne trouve pas une explication toute simple :

1°) Evacuons tout d'abord le facteur religieux : la domination sans partage au Maroc du rite sunnite est un facteur de cohésion, mais n'est pas un obstacle à l'émergence des aspirations d'autonomie politique. Dans le passé historique du Maroc, des régions ont connu ce phénomène. Le Makhzen était constamment confronté aux dérives autonomistes des « Toukhoums », c'est-à-dire des périphéries où la délégation des pouvoirs maintenait seule les régions limitrophes dans le giron de « l'Empire chérifien ». Le fait est d'abord de nature politique et de différenciations régionales. La diversité physique et ethnique du Maroc est un facteur favorable à la constitution d'unités régionales bien individualisées mais avec la constitution de pouvoirs autonomes qui ont perduré ou ont été résorbés, en fonction de l'état des rapports de force avec le Makhzen. Le fait est assez courant et ne mérite pas de longs développements, l'allégeance au pouvoir central étant habituellement affirmée.

2°) L'unité de la foi en Espagne n'a pas empêché non plus l'émergence du fait d'autonomie régionale. « L'Ancien régime, les Révolutions, la Restauration ont en vain tenté d'imposer l'unité (territoriale) sans, à aucun moment, pouvoir réduire les mouvements nationalistes, essentiellement basques et catalan » (...) Mais le franquisme, plus que tout autre, a voulu, par la force militaire, administrative et judiciaire, réussir là où les siècles précédents avaient échoué.... (G. Carcassonne, 1984).

Pourquoi donc une évolution si différente de part et d'autre du Détroit ? L'absence d'équivalent ou de comparable, en matière d'organisation territoriale, au nord et au sud de la Méditerranée, a certes des origines historiques, bien que les deux pays aient été des Empires, chacun selon un système de gouvernement caractéristique et des équilibres de pouvoirs déterminés.

Mais le fait que la Région politique n'existe pas au Maroc n'implique aucunement la non existence d'identité régionale, du sentiment d'appartenance à des territoires spécifiques, ni l'absence de revendications aux connotations parfois régionalistes, au contraire, la croyance en la nécessité de l'impulsion du développement économique à partir des initiatives régionales, est de plus en plus présente.

La puissante remontée des facteurs historiques

La question centrale qui se pose est de savoir pourquoi un pouvoir politique régional n'a pas eu les circonstances de se constituer au Maroc, alors qu'en Espagne, l'Etat unitaire comporte aujourd'hui 17 communautés autonomes.

Le fait de considérer la longue durée historique permet de trouver des éléments de réponse à cette interrogation essentielle. Est-ce trop loin remonter dans le temps ? Il ne semble pas : deux dates essentielles sont à considérer si l'on veut saisir les causes premières de ces évolutions différenciées:

a -pour le Maroc: l'occupation de Sebta, en 1415, déclenche un processus qui va aboutir, cinq siècles plus tard, au démembrement du pays, couronné par l'instauration des protectorats, en 1912;

b -pour l'Espagne: 1492 marque la fin de la Reconquista, c'est-à-dire l'achèvement de l'unité

territoriale, l'unité religieuse ne sera complétée que plus tard par l'expulsion des morisques.

A partir du XV^{ème} siècle on se trouve ainsi devant la présence de deux empires, l'un puissant et conquérant, l'autre est constamment sur la défensive. L'enjeu pour ce dernier n'était pas l'unité religieuse : c'est la menace de l'éclatement politique qui était le souci majeur du pouvoir et de la société au Maroc.

Il y avait cependant un point commun entre ces deux empires : c'est que tous les deux, soit par impuissance politique et militaire, soit par stratégie, laissaient des marges plus ou moins relatives à l'expression régionales et autonomistes. Le modèle d'organisation de l'espace territorial par le Makhzen était profondément marqué par l'inachèvement de l'unité territoriale du pays. Certes, le contrôle des flux d'échanges et des routes de commerce, des villes, nœuds stratégiques pour le pouvoir soltanien était vital. Mais la menace permanente de l'occupation de ses marges territoriales ne pouvait qu'affaiblir sa maîtrise du territoire. Cette situation a joué constamment contre l'acceptation de la constitution d'entités autonomes qui ne consentait pas l'allégeance à l'autorité centrale. Elle déterminait un mouvement incessant du sultan et de son armée pour assurer la soumission des zones qui s'accommodaient fort bien de l'éloignement du pouvoir.

De cette situation a résulté une' tendance très lourde dans l'histoire du Maroc vers la centralisation. Cependant des faits majeurs se sont constamment opposés à cette visée:

b- d'une part, un territoire trop vaste pour des densités faibles de population et pour le niveau d'organisation administrative et militaire du Makhzen. Dans ces conditions, la Délégation du pouvoir s'imposait d'elle-même. C'est ainsi qu'une autonomie de fait s'est constituée dans les marches du pays, avec parfois des exemption d'impôt, comme c'était le cas au début du XIX^{ème} siècle pour le Touat, le Gourara et le Tidikelt. Il en était ainsi pour le Rif où la tradition d'autonomie a été fondée sur la mission de défense confiée aux populations des Toukhoums, c'est-à-dire aux marches périphériques, ligne de confrontation permanente des tentatives ibériques d'établissement sur les côtes méditerranéennes ou atlantiques;

c- d'autre part, le grignotage du territoire marocain à partir du traité du 18 mars 1845 de Lalla Marhnia, relatif à la délimitation de la frontière algéro-marocaine par la puissance coloniale. La France a joué dans le même sens depuis 1830. Les évènements qui s'étaient succédés, avaient renforcé la fragilité du Maroc. Les échecs des tentatives de porter secours aux tlemceniens par Moulay Abderrahmane ou la défaite d'Isly en 1844 s'étaient conjugués, pour conduire le Maroc à accepter une délimitation vague de la frontière entre le Maroc et l'Algérie à partir de Figuig, ouvrant ainsi la possibilité à l'armée française de décider, de son propre chef, des limites du territoire qu'elle occupait. Comme la frontière délimitée de la sorte était restée sciemment incomplète, des occupations et des annexions d'une partie du territoire dès la fin du XIX^{ème} siècle étaient donc possible;

d- ensuite, les rivalités européennes pour le contrôle du commerce avec le Maroc pendant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle avaient abouti, en fin de compte, à l'installation de l'Espagne dans le Sahara occidental à partir de 1885, à l'occupation éphémère de Tétouan (1859), à la perte, pour le Maroc, au profit de l'Algérie coloniale du Touat, du Gourara et du Tdikkelt (1900);

e- enfin, l'endettement du pays allait affaiblir son économie et miner sa résistance interne

(emprunt anglais, contrôle de l'impôt agricole et des recettes douanières par des puissances étrangères). Le budget de l'Etat devait être grevé pendant des décennies par l'emprunt anglais et l'indemnité payée par le Maroc à l'Espagne, ainsi que par l'emprunt destiné à payer l'indemnité de guerre due à la France pour l'évacuation de Casablanca et du Maroc oriental au début du XXème siècle.

Tout cela avait abouti, en fin de compte, à l'installation des régimes du Protectorat en 1912. Le Maroc était l'un des rares pays, dans le Tiers-Monde, à avoir été dépecé de la sorte, entre cinq statuts d'occupation : Zone internationale de Tanger, Protectorat espagnol, Protectorat français, occupation du Sahara occidental et amputation de territoires marocains au profit de l'Algérie coloniale.

Du contrôle lâche du territoire à la soumission coloniale de la population

Les conséquences historiques étaient nombreuses :

1°) La première est fondamentale : le Maroc n'a pu connaître la maturation des processus conduisant à la constitution d'entités régionales autonomes pendant le XIXème siècle.

2°) La deuxième conséquence concerne les rapports entre le Maroc et l'Espagne ; dorénavant ils ne pouvaient plus fonctionner dans le cadre bilatéral ; la France était un acteur qui perturbait le jeu de confrontation ou les rapports de coexistence entre les deux pays : on se trouvait depuis le XIXème siècle dans une situation de ménage à trois, compliquée par les rapports plus ou moins conflictuels entre l'Espagne et la France et les contentieux historiques et diplomatiques qui empoisonnaient leurs relations de part et d'autre des Pyrénées. De la guerre de Tétouan aux opérations conjointes du Sahara occidental, en passant par la Guerre du Rif, le Maroc se trouvait toujours face à la conjonction de deux puissantes occupantes, contre ses aspirations à la libération de son territoire.

3°) La troisième conséquence concerne la nature de la maîtrise du territoire. Le régime colonial, espagnol et français, va pour la première fois dans l'histoire du pays :

- Faire passer la domination du territoire du contrôle de l'espace à l'encadrement étroit de la population. Toute velléité d'expression régionale est dorénavant impossible, si elle ne s'inscrit pas dans les visées géopolitiques de la colonisation ;

- Exacerber le paradoxe entre la nécessité du contrôle de l'espace et l'accroissement de la menace pour l'unité territoriale du pays. La pérennité de la colonisation implique nécessairement la continuation du démembrement de son territoire. Le cas de Tindouf est exemplaire à cet égard, marocaine jusqu'en 1956. Par conséquent, le processus de décentralisation-fragmentation va jouer, la ville n'est passée du côté algérien, alors occupé par la France, que par la volonté de l'armée coloniale. La lutte conjointe entre les deux armées espagnole et française, avait probablement comme enjeu, dans le Rif, au début du XXème siècle, que d'étouffer l'expression profonde d'une autonomie acquise pendant des siècles, du fait de la résistance à l'extension de l'occupation coloniale, appuyée historiquement sur une délégation permanente du pouvoir central.

Les processus historiques qui ont fonctionné pendant plus d'un siècle et demi, ont continué

d'agir, pendant la construction du Maroc indépendant. Le mouvement de maîtrise du territoire et de contrôle de la population a continué sa trajectoire historique.

Malgré des tentatives faites dans le sens de la régionalisation ; l'Etat indépendant n'a pas retrouvé encore la tradition makhzénienne de l'époque précoloniale. Celle-ci pouvait conjuguer le contrôle du territoire avec l'autonomie des populations acquise par la délégation de pouvoirs consentie aux représentants désignés par le consensus populaire.

La création en 1971 (Dahir du 16 juin) de sept Régions économiques est restée sans lendemain. Car ces régions étaient restées comme une coquille vide, sans consistance, par le fait des limites de leur mission, de la rigidité de leurs structures, du choix de leurs représentations et de la nature de leur fonctionnement, elles ont servi plutôt de cadre de déconcentration et non de décentralisation véritable et autonome du pouvoir central. Ce n'est qu'en 1996 que la volonté politique de doter la région d'un cadre juridique qui fait de la région une collectivité territoriale, destinée à jouer un rôle majeur dans le développement économique.

Voilà donc quelques éléments de l'évolution historique et politique qui expliquent l'absence d'un pouvoir régional, comparable aux autonomies qui structurent l'espace territorial et politique de l'Espagne d'aujourd'hui.

Vers la prise en compte des réalités régionales

Le poids de l'histoire peut-il représenter des contraintes insurmontables qui empêchent l'évolution vers une décentralisation réelle et un changement fondamental dans les rapports entre l'Etat et la Région décentralisée? L'exemple espagnol avec ses pesanteurs historiques, sa complexité et sa flexibilité montre qu'il n'en est rien, quand la volonté politique existe et s'exerce pour rendre possible un rééquilibrage des pouvoirs entre l'Etat central et ses espaces territoriaux autonomes.

Le facteur temps et l'évolution des rapports de forces politiques dans un pays, la perception des lieux de ses faiblesses par l'Etat, provoquent des changements d'attitudes, l'évolution de l'état d'esprit, à l'égard de la prise en compte du pouvoir régional. Les problèmes que posent l'intégration de larges espaces politiques territoriaux, comme en Espagne, ou des régions périphériques comme au Maroc, le démontre bien. La récupération des provinces sahariennes, et l'œuvre accomplie pour leur intégration provoquent la recherche de solutions qui paraissaient exclues dans le passé. Le régime d'autonomie interne prévue pour les régions sahariennes facilite la dédramatisation des rapports Etat-Région

Le facteur temps et l'évolution des rapports de forces politiques dans un pays, la perception des lieux de ses faiblesses par l'Etat, provoquent des changements d'attitudes, l'évolution de l'état d'esprit, à l'égard de la prise en compte du pouvoir régional. Les problèmes que posent l'intégration de larges espaces politiques territoriaux, comme en Espagne, ou des régions périphériques comme au Maroc, le démontre bien. La récupération des provinces sahariennes, et l'œuvre accomplie pour leur intégration provoquent la recherche de solutions qui paraissaient exclues dans le passé. Le régime d'autonomie interne prévue pour les régions sahariennes facilite la dédramatisation des rapports Etat-Région.

Trois dates témoignent des changements qui se sont produits au Maroc, des décennies après la mise en place des autonomies en Espagne : il faut signaler, d'abord, l'expression

officielle de l'idée même de la possibilité d'existence de la Région politique; ensuite sa formalisation institutionnelle en tant que, collectivité territoriale, est intervenue par la suite. En effet dès octobre 1984, un discours royal a annoncé la nécessité de création d'un pouvoir régional, doté d'un exécutif, à l'instar des Laenders allemands de manière à donner à la Région de larges prérogatives en matière de prise de décisions, économique, politique et culturelle ; Depuis ce discours, la référence à ces institutions germaniques a disparu des déclarations royales. F. Gonzalez aurait conseillé au roi Hassan II d'être plus prudent, plus circonspect, dans le « transfert » des expériences étrangères en matière de régionalisation ; enfin les modalités de mise en œuvre de cette avancée en matière de régionalisation depuis qu'elle a été inscrite dans la Constitution de 1996, l'instauration de deux Chambres, l'une élue au suffrage direct et l'autre au suffrage indirect et la création d'une représentation régionale dans cette dernière, entame une phase progressive vers une décentralisation des pouvoirs de l'Etat. Le bilan en cours, de cette expérience, avec la mise en place d'une Commission royale pour « une régionalisation avancée » sont une étape nouvelle vers la création des régions.

Ces nouvelles perspectives permettront-elles donc de rapprocher les deux pays, l'Espagne et le Maroc en termes d'évolution dans le cadre des structures d'Etats unitaires, vers de larges autonomies ? Une évolution comparable à celle qu'a connue l'Espagne depuis 1978, dans un contexte historique et politique certes différent, est plein d'enseignement ; le Maroc pourrait se saisir à la fois des possibilités, mais aussi des difficultés des mécanismes en fonction de l'autonomie régionale. Car abordant une phase d'une possible rénovation de sa vie politique, le Maroc voit se former un consensus sur la nécessité de l'autonomie régionale, de l'organisation de ses pouvoirs et de la nature de ses rapports avec l'Etat central, comme un élément essentiel de la transition démocratique. La volonté de la mise en place d'un pouvoir régional tendrait donc à démontrer que l'autonomie des Régions serait en passe de créer de nouveaux équilibres, grâce à de contre-pouvoirs dont on ne peut connaître encore la nature qu'après la promulgation des futures recommandations de la Commission sur la « régionalisation avancée », fin 2010, sur le nombre, la dénomination et les prérogatives des Régions ainsi que l'étendue des responsabilités des représentants du pouvoir central. Cependant ce qui importe le plus dans l'état dévolution du pays, c'est le défi l'expérience concrète de l'exercice de leurs responsabilités par les élites émergentes au centre de l'Etat comme dans l'espace régional.

Contraintes historiques et gestion flexible des tensions territoriales

L'exemple de l'évolution qu'a connu l'Espagne depuis l'adoption de la Constitution de 1978 montre que le mariage de l'héritage de l'histoire et l'expression démocratique du politique n'est pas une chose impossible. L'article VIII de la Constitution sur l'organisation territoriale de l'Etat est une remarquable construction des rapports de pouvoirs entre l'Etat central et les Communautés autonomes. L'article 143 stipule notamment que « ... les provinces représentant une entité régionale historique pourront accéder à leur autogouvernement et se constituer en Communautés autonomes. Conformément aux dispositions du présent titre et de leur statut respectif », sous le contrôle des Cortès générales et sans possibilité de constitution, en aucun cas d'une fédération des communautés autonomes.

On se trouve ainsi devant une situation remarquablement paradoxale d'un Etat unitaire composé d'entités qui auraient pu en faire un Etat fédéral. La Constitution proclame qu'elle reste « la patrie commune et indivisible de tous les Espagnols » en même temps qu'elle reconnaît « le droit à l'autonomie des nationalités et des régions » (F. Moderne, 1991). Cet auteur résume bien à la fois les enjeux, les ambiguïtés, les dynamismes et le risque

d'instabilité d'une telle Constitution. Il en souligne les caractéristiques majeures en montrant que :

- 1- «le processus d'autonomie a été conçu en Espagne comme un processus évolutif»
- 2- «le processus d'autonomie implique un ajustement constant entre des aspirations souvent contradictoires»
- 3- «le système des autonomies territoriales en Espagne se présente comme un véritable laboratoire expérimental».

Ces éléments seuls montrent que la conciliation entre les vieilles identités culturelles et territoriales et la nécessité d'un Etat unitaire n'est pas sans risque vu l'équilibre des rapports, de dérives, des revendications autonomistes, de conflits de compétences, de surenchères multiples qui créent à la fois une flexibilité dans les processus de définition et d'accès à l'autonomie, mais qui sauvegarde, en même temps une grande stabilité au système. Les processus « à deux vitesses » prévus pour l'accès à l'autonomie montrent à la fois l'ingéniosité du système mais aussi sa fragilité. C'est le risque de la démocratie, entièrement assumé par l'Espagne, dans un monde où les tensions entre l'Etat central et ses fragments territoriaux, devient l'un des enjeux fondamentaux des grands ensembles qui se constituent à la fin de ce siècle. Pour l'Espagne, la sagesse et l'habileté politique ont consisté à généraliser un système qui aurait pu être limité aux seules premières Communautés (Catalogne, pays Basque, Galicie) en mesure de prendre en charge leur auto-gouvernement. Dorénavant, c'est l'ensemble de l'Espagne, avec ses dix-sept Communautés autonomes, qui assume le pari sur la réussite d'une tentative d'approfondissement remarquable de la démocratie, dans le respect des identités régionales et des nationalistes intégrant l'histoire des peuples dans un processus de réelle modernité.

Démarches comparatives et défis à venir

Il est légitime de s'interroger sur la validité d'aborder les relations maroco-espagnoles à travers l'histoire de l'évolution des circonstances historiques et politiques, de l'expression des identités régionales, dans les deux pays. L'histoire comparative dans ce domaine, entreprise par des groupes de recherches communs permettrait sans doute de se réapproprier nos histoires respectives autrement. Elle pourra contribuer à dépassionner le débat sur le contentieux territorial historique et politique, en saisissant ce qui rapproche et d'éviter par une critique historique sérieuse de parler constamment des facteurs de division.

Une telle démarche ne doit pas être uniquement tournée vers le passé ; l'avenir n'est pas sans risque. L'Etat-Nation, hérité du XIXème siècle est en train de connaître de très grandes mutations, justement du fait des rapports qui s'instaurent entre l'Etat central, ses espaces régionaux et les grands ensembles en constitution. En effet, le régionalisme se développe, en même temps que la construction de l'Union européenne se poursuit. La constitution de cet ensemble sonne comme étant la fin des Etats protecteurs et pourvoyeurs de ressources, de bonheur et de sécurité. Or, les populations constatent que l'émergence de pouvoirs régionaux, de revendications ethniques et nationalistes ne se fait pas uniquement par des procédés pacifiques : la guerre, la violence sont aussi des moyens d'expression parfois tragiques, ponctuant de morts et de destructions des aspirations parfois irrationnelles. La quête pacifique, démocratique, en vue de l'affirmation identitaire, apparaît comme une voie sans issue. La violence tend à se constituer en « normalité dramatique».

L'Europe des régions est en train d'émerger ; lors de la réunion de la troisième commission de l'Association des Régions Européennes, tenue en Autriche, le Président du Gouvernement de l'Andalousie, Manuel Chaves a insisté sur la nécessité pour les Etats de l'Union européenne, d'aller au-delà des clivages étatiques, en coopérant étroitement avec les pays du Sud de la Méditerranée, et ce malgré les difficultés que rencontrent les pays de l'Union européenne sur le plan de l'économie et de l'immigration. Une telle prise de position n'est pas seulement annonciatrice d'un désir de coopération ; c'est aussi l'expression des craquements de vieilles structures étatiques où les régions, ignorant frontières nationales et barrières douanières, entendent coopérer directement. Les constructions des économies régionales apparaissent donc comme une composante et une condition de l'intégration active de l'économie nationale, dans des espaces économiques régionaux, voie mondiaux.

Les risques de la mondialisation

La Région, la Communauté autonome, le Laender, les Nationalités, les Cantons, comme en Suisse, sont confrontés aujourd'hui au risque de la mondialisation de l'économie. Une menace pèse sur ces identités régionales qui ne sont pas capables d'être mises à niveau, c'est-à-dire en mesure de s'intégrer par leur capacité de concurrence, de compétitivité, de productivité et d'adaptation technologique dans le marché mondial.

C'est là où la culture, le patrimoine, le passé historique mais aussi la volonté du vivre ensemble, démocratiquement, peuvent être source de dynamismes et jouer comme un antidote contre la banalisation mondiale, comme une prévention de la fracture sociale qui menace les sociétés, en affaiblissant leurs solidarités dans une période de crise et de très grandes mutations technologiques.

Avec la constitution de grands ensembles, l'émergence des identités régionales s'affirme : c'est une manière pour les sociétés de résister au rouleau compresseur des logiques du marché et des sirènes de la mondialisation, réductrice de liberté, de différence et d'identité.

Conclusion

Nous voilà, apparemment projetés dans le futur. Nous restons cependant très proches de nos préoccupations actuelles de chercheurs. L'attention accordée aux phénomènes régionalistes doit emprunter les voies de l'analyse lucides et ouverte sur notre passé commun. Mais elle doit se préoccuper des disparités que l'évolution de l'économie mondiale et de la crise économique en cours, due à la foi aveugle dans les mécanismes du marché. Devrons-nous, chercheurs en sciences sociales, nous détourner des risques qui pèsent sur la démocratie, du fait des évolutions contrastées des entités régionales qui s'enracinent dans l'histoire et la culture ? En répondant par la négative, c'est notre manière d'assumer, pour nos pays respectifs, pour ses régions et ses espaces autonomes le risque de la modernité.